

Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

RNCP36773 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	211, 210
Formacode(s)	21054
Code(s) ROME	A1301, A1405, A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 26 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE	34238263700011	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISO FAMIL CANTON LAMBESC	78273673000014	Former et organiser l'évaluation
ASSOC INSTITUT PROFESSIONEL LEMONNIER	78071394700015	Former et organiser l'évaluation
ASSO RESPONSABLE DU LYCEE ST ILAN -FLORILAN	30621667200015	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS LA MOUILLERE ORLEANS LOIRE VALLEY	77551109000018	Former et organiser l'évaluation
CENT.AGRICOL.INTERCOMMUNAL MIXTE	31569851400017	Former et organiser l'évaluation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	78346979400011	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU LOIRET	19450094800048	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE	19470019100019	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS	19421210600018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 26 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36773-metiers-du-vegetal-alimentation-ornement-et-environnement/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le brevet de technicien supérieur agricole "Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement" mène à des métiers de chef de culture ou de second d'entreprise d'une ou des unité(s) de production en milieu rural, péri urbain ou urbain, ou technicien de culture dans une station de recherche ou expérimentale, une structure d'appui conseil aux producteurs, un service de collectivité territoriale, une association d'insertion, voire en émergence, des structures en charge de développement d'agricultures urbaines.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités qui peuvent être exercées par le titulaire du BTSA Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement sont :

- la réalisation de diagnostics du ou des système(s) de production
- la proposition et la mise en place des stratégies de conduite des productions de l'installation à la commercialisation
- la mise en oeuvre du plan de production et le suivi des productions dans le cadre de la réglementation en vigueur et du cahier des charges
- l'organisation de la récolte, son conditionnement et sa conservation dans le cadre de la réglementation en vigueur
- l'entretien du management Qualité, sécurité environnement (QSE)
- la mise en place d'activités liées à la prévention des risques professionnels
- la mise en oeuvre des expérimentations et le traitement des résultats et des données
- l'enregistrement de références technico-économiques
- la réalisation d'actions d'accompagnement technique
- l'organisation de ses activités et de l'activité d'une équipe
- la gestion des achats, des stocks et des approvisionnements
- la mise en place de la conformité aux obligations réglementaires et professionnelles
- la préparation des produits pour la vente
- la collaboration à des activités de commercialisation et de services

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées dans le diplôme de brevet technicien supérieur agricole "Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement" sont :

- Proposer un pilotage stratégique du système de production
- conduire des systèmes de culture spécialisée
- conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée
- organiser le travail dans le système de production
- accompagner au changement technique

Blocs de compétences

RNCP36773BC01 — S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- C1.2 Se situer dans des questions sociétales
- C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC02 — Construire son projet personnel et professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel
- C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- C2.4 Conduire un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC03 — Communiquer dans des situations et des contextes variés

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC04 — Conduire des systèmes de culture spécialisée

LISTE DE COMPÉTENCES

C4.1. Proposer un système de culture spécialisée dans un système de production

C4.2. Assurer la coordination d'interventions techniques pour conduire un ou des systèmes de culture spécialisée en sécurité

C4.3. Ajuster la conduite des itinéraires techniques dans un système de culture spécialisée en sécurité

C4.4 Evaluer a posteriori la performance d'un système de culture spécialisée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC05 — Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée

LISTE DE COMPÉTENCES

C5.1 Organiser l'environnement de production d'un milieu

C5.2 Gérer un milieu en fonction des itinéraires techniques retenus en sécurité

C5.3 Assurer des opérations de suivi, et de maintenance des matériels et équipements en sécurité

C5.4 Evaluer a posteriori la performance d'un milieu

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC06 — Organiser le travail dans le système de production

LISTE DE COMPÉTENCES

C6.1 Gérer des équipes de travail

C6.2 Gérer l'activité de production du système de production

C6.3 Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC07 — Proposer un pilotage stratégique du système de production

LISTE DE COMPÉTENCES

C7.1 S'approprier la cohérence du fonctionnement du système de production

C7.2 Evaluer la stratégie du système de production

C7.3 Proposer une évolution du système de production

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36773BC08 — Accompagner au changement

LISTE DE COMPÉTENCES

C8.1 Décliner un plan d'actions en faveur du changement technique

C8.2 Produire des références

C8.3 Élaborer des réponses dans le cadre de l'accompagnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité correspond au champ de la production agricole. Le type d'entreprises est divers : entreprise de production végétale, coopérative, groupement professionnel, chambre d'agriculture, instituts techniques, entreprise du conseil et du négoce ...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Appellations principales :

- Chef de culture
- Contremaître agricole
- Gérant d'exploitation agricole

Appellations spécifiques

:

- Chef de culture pépinière, arboriculture, floriculture, maraîcher
- Chef de station fruitière
- Conseiller de culture

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 768 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	111 849
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	91 %

Familles professionnelles (FAP)

A1X40 — Maraîchers et horticulteurs
A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs
A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation en voie scolaire ou en apprentissage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour se présenter à l'examen, le candidat doit avoir suivi une formation de BTSA ou bien avoir occupé un emploi de niveau technicien dans le secteur professionnel pendant une année.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le président du jury de chaque spécialité est un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Il est nommé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Il est assisté par des présidents-adjoints nommés par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Le jury est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés sous contrat justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs ou de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 091 €
Selon la branche	6 300 € – 9 144 €
Prise en charge	Branches concernées
8 091 €	Valeur par défaut · 202 branches
9 144 €	CPNE de l'agriculture, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
8 252 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP des commerces de gros
8 099 €	CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP des jardineries et graineteries
8 000 €	CPNE de l'immobilier
6 300 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP15613

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/ph/mvaoe-2023>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36773/>

Où se former

Formations référencées	12
Organismes	5
Régions couvertes	5
Prix indicatif	280 € – 10 580 €
Durée	14 – 2877 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	28
Organismes gestionnaires (CFA)	23
Organismes formateurs	27
Régions couvertes	10
Départements couverts	22
Organismes certifiés Qualiopi	27
Sessions	de 08/2025 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	21
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	52 %
Période	05/2023 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	27
Montant total engagé	165 376 €
Coût moyen par dossier	6 125 €
Durée moyenne	1062 h
Période	04/2023 – 09/2026
France compétences	49 %
Régions	24 %
Reste à charge titulaire	15 %
France Travail	12 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.